

## Stratégie énergétique

## Rabbah fait le point

● Déchets ménagers, valorisation des déchets, assainissement liquide, traitement des eaux, qualité de l'air, climat, Accord de Paris, etc. : Aziz Rabbah, ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et du Développement durable, fait le point sur les différents chantiers et programmes en cours d'exécution par son département.

● Il revient également sur les missions de l'Observatoire marocain de l'énergie (OME), un dispositif d'information, de veille et de prise de décision nouvellement créé.

Entretien.

**Finances News Hebdo :** L'Observatoire marocain de l'énergie a été lancé récemment. Quel est l'objectif de cet observatoire et quelles sont ses missions ?

**Aziz Rabbah :** L'Observatoire marocain de l'énergie ambitionne de présenter une plateforme de communication et d'interaction satisfaisant les exigences issues des mutations actuelles, conciliant disponibilité des informations, proximité des services et accès aux espaces communs construits d'une manière participative et consolidés par tous les efforts dans les grands chantiers de développement, au service du Royaume.

Ainsi, la mise en place de cet Observatoire vise à s'ouvrir davantage sur l'environnement du ministère de l'Energie, des Mines et du Développement durable (MEMDD), et faciliter l'accès aux données du secteur de l'énergie produites dans le domaine informationnel. C'est également un dispositif d'observation, d'information, de communication, de veille et de prise de décision.

Au fait, à travers la création de l'OME, le ministère de l'Energie confirme sa volonté de transparence et d'ouverture sur les partenaires et les citoyens et s'engage, à l'ère de la digitalisation, à rendre accessibles les données du secteur énergétique, un secteur stratégique pour le développement économique et social du Maroc. Il est à noter que depuis 2005, le Département de l'énergie et des mines s'est pourvu d'un dispositif d'observation et de planification qui établit les bases de données et les informations nécessaires à l'élaboration des analyses économiques et stratégiques. Cette mission est portée par la direction de l'Observation, de la coopération et de la communication.

**F.N.H. :** Quels sont les changements structurels et les orientations stratégiques adoptés par le Maroc dans le domaine de l'énergie ?

**A. R. :** Afin de réduire sa dépendance énergétique et alléger sa facture énergétique, le Maroc a élaboré une nouvelle stratégie en la matière, avec pour objectifs majeurs d'assurer la sécurité d'approvisionnement et la disponibilité de l'éner-

gie, l'accès généralisé à l'énergie, la maîtrise de la demande et la préservation de l'environnement. Pour atteindre ces objectifs, des orientations stratégiques ont été adoptées et déclinées en plans d'action à court, moyen et long terme.

Ces orientations stratégiques prévoient un mix énergétique diversifié et optimisé, le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ainsi que le renforcement de l'intégration régionale. Dans le cadre de cette stratégie, le Maroc a fixé des objectifs ambitieux. Il s'agit du raffermissement de la part des énergies renouvelables dans le mix électrique pour atteindre 42% de la puissance installée en 2020 et 52% en 2030; et de la réduction de la consommation énergétique de 5% à l'horizon 2020 et de 20% à l'horizon 2030.

**F.N.H. :** Quels sont les progrès réalisés par le Maroc en matière de développement durable, d'environnement et de climat ?

**A. R. :** Depuis son accession au Trône, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, accorde un intérêt particulier au développement durable de notre pays. Une détermination ferme et maintes fois confirmée, en témoignent les nombreuses orientations contenues dans les discours et messages, ayant trait à la nécessité de préserver les ressources naturelles du pays et de protéger son environnement.

De même, les déclarations d'investiture des gouvernements, lors de ces dernières années, ont été des occasions de renforcer la détermination du Royaume à élaborer et mettre en œuvre une politique de protection de l'environnement et de développement durable basée notamment sur l'intégration de la dimension environnementale dans les différents stratégies, plans et programmes de développement.

Cet engagement en faveur du développement durable s'est concrétisé à travers la nouvelle Constitution de 2011, qui a consacré le droit de vivre dans un environnement sain pour tous les citoyens et le droit au développement durable.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de la



Aziz Rabbah

Le Maroc a connu des avancées importantes en matière de renforcement du cadre institutionnel et juridique environnemental.

loi cadre 12-99 portant Charte nationale de l'environnement et du développement durable (CNEDD), le Maroc a élaboré sa Stratégie nationale de développement durable (SNDD), qui a été adoptée lors du Conseil des ministres, tenu sous la présidence de Sa Majesté Mohammed VI que Dieu l'Assiste, le 25 juin 2017. Un cadre de gouvernance a été mis en place pour assurer le suivi de sa mise en œuvre avec un Comité stratégique présidé par le chef du gouvernement et un Comité de pilotage coordonné par le secrétariat d'Etat chargé du Développement durable. D'ailleurs, dans le cadre de sa mise en œuvre et avec l'engagement des différents départements, 21 Plans d'action de développement durable sectoriels (PADDs) visant l'intégration de la durabilité au niveau des politiques sectorielles ont été réalisés. Un Plan d'action transversal sur l'exemplarité de l'Etat a été également adopté et obligera les administrations publiques au niveau national et territorial à donner l'exemple en termes d'environnement et de développement.

Parallèlement, le Maroc a connu des avancées importantes en matière de renforcement du cadre institutionnel et juridique environnemental, de la consolidation des dispositifs de prévention et de veille environnementale, de la mise en œuvre des stratégies, plans et programmes visant la protection et la mise en valeur de l'environnement, ainsi que la mise en place et le renforcement d'un certain nombre de mesures d'accompagnement telles que les instruments économiques et financiers, le partenariat, la formation, l'éducation et la sensibilisation. Parmi ces programmes, il y a lieu de citer :

• Le Programme national des déchets ménagers (PNDM), qui a permis à ce jour l'augmentation du taux de collecte professionnalisée des déchets ménagers à 85,2%, et du taux de mise des déchets dans des centres d'enfouissement et de

valorisation (25 CEV) à 62,44%, soit 3,941MT. Avec le Plan quinquennal qui vient d'être lancé, le Maroc disposera de 50 centres d'enfouissement et de valorisation de déchets d'ici 2021.

- Le Programme national de valorisation des déchets (PNVD), qui a un objectif stratégique de recyclage de 20% et la valorisation supplémentaire, sous différentes formes, d'au moins 30% des déchets générés à l'horizon 2020. A ce jour, pas moins de sept filières ont été identifiées, notamment celles se rapportant aux polychlorobiphényles (PCB), batteries, pneus, huiles lubrifiantes, papier-carton et huiles alimentaires et déchets des équipements électriques et électroniques....

- Le Programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées (PNA, qui a permis d'atteindre un taux d'épuration des eaux usées de 45,4 % et la réalisation de 140 stations de traitement des eaux usées (STEP) et émissaires, dont 55 avec le traitement tertiaire. 84 STEP sont en cours de réalisation dont 1 avec le traitement tertiaire.

Il est à signaler que le PNA est en cours de révision pour intégrer les centres ruraux prioritaires du Programme national d'assainissement rural (PNAR). Le nouveau programme sera lancé en 2019 sous le nom de Programme national d'assainissement liquide mutualisé (PNAM).

- Le Programme national de la qualité de l'air (PNAir), qui a pour objectif d'améliorer la qualité de l'air dans les différents secteurs d'activité. Ce programme a été élaboré suite aux résultats de l'étude du coût de dégradation de l'environnement au Maroc, qui a fait ressortir que la dégradation de la qualité de l'air coûte 1,04% du PIB, soit 9,7 milliards de DH annuellement.

Le PNAir vise le renforcement et l'extension du réseau national de surveillance de la qualité de l'air (RNSQA), la réduction des rejets dans l'atmosphère, le renforcement du cadre juridique et la communication et la sensibilisation. La mise en œuvre des actions prioritaires sont en cours de lancement en partenariat avec les institutions concernées, à savoir la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, les ministères de l'Intérieur et de la Santé, et d'autres...

**F.N.H. : Où en est le Maroc par rapport à ces engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris ?**

**A. R. :** Dans le domaine climatique, notre pays, malgré sa faible responsabilité dans le phénomène du réchauffement climatique, a élaboré et soumis à la CCNUCC le 19 septembre 2016 sa Contribution déterminée au niveau national (CDN), avec la conviction que les ambitions mondiales pour lutter contre le changement climatique appellent à un engagement conséquent de toutes les parties.

La CDN trouve son ancrage institutionnel dans la SNDD en permettant d'esquisser une vision à l'horizon 2030, et s'inscrit dans une perspective intégrée, allant au-delà du changement climatique. Le Maroc affiche une ambition de réduction totale de 42% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport aux émissions projetées à la

même année selon le scénario CNA (Cours normal des affaires).

Une feuille de route de la mise en œuvre de la CDN a été élaborée pour donner une orientation claire aux acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux quant à la mise en œuvre de la CDN, ancrer la mise en œuvre de la CDN dans les politiques de développement nationales et sectorielles (planification et budgétisation) et assurer le respect des dispositions de l'Accord de Paris, en ce qui concerne la CDN.

Cette feuille de route s'articule autour de cinq axes d'interventions, à savoir sensibiliser et mobiliser toutes les parties prenantes, établir un système de gouvernance, intégrer les objectifs de la CDN dans la planification sectorielle, décliner les objectifs de la CDN aux échelles régionales et locales et enfin mobiliser les financements climatiques.

Aussi, pour atteindre les objectifs sectoriels chiffrés d'adaptation au changement climatique inscrits dans la CDN pour les horizons 2020 et 2030, le Maroc a d'ores et déjà lancé le processus d'élaboration de son Plan national d'adaptation (PNA).

Le PNA se fixe comme objectifs d'aligner les priorités nationales aux engagements internationaux CC, de renforcer la résilience de façon adéquate et urgente de la population et des territoires, d'accroître le soutien politique national à haut niveau à l'adaptation et de mobiliser le soutien technique et financier au niveau international à l'adaptation. Dans cette mouvance, le Maroc a lancé aussi l'élaboration d'un autre document stratégique à savoir le Plan climat national (PCN). Ce dernier vise à instaurer durablement un mode de développement bas carbone et résilient au climat et servira comme un outil pour impliquer et mobiliser davantage l'ensemble des acteurs sectoriels et territoriaux pour ce changement de paradigme.

Aussi, étant donné que l'impact du changement se manifeste notamment au niveau local, le Maroc, dans le cadre de la régionalisation avancée, a lancé un processus ambitieux visant à doter chaque région d'un Plan climat territorial (PCT).

Ces Plans climats territoriaux visent notamment à identifier les impacts prévisibles du changement climatique pouvant se produire à l'échelle de la région, appréhender comment le changement climatique est d'ores et déjà pris en considération par les acteurs de la région, identifier les besoins d'adaptation et d'atténuation ressentis par les populations mais non satisfaits faute de ressources, ou encore élaborer un portefeuille de projets sectoriels prioritaires d'adaptation et d'atténuation.

Les progrès accomplis par le Royaume en matière de protection de l'environnement et de développement durable, font de lui un modèle à l'échelle de l'Afrique, voire des pays du pourtour méditerranéen, notamment dans le domaine des énergies renouvelables. Il est à rappeler que la politique énergétique nationale vise à atteindre 42% du taux d'électricité d'une source d'énergie propre en 2020 (14% d'énergie solaire, 14% d'énergie éolienne et 14% d'énergie hydraulique), et 52% à l'horizon 2030. Cet engagement lui a valu une reconnaissance au niveau international, en témoigne la consécration toute récente en sep-



**La politique énergétique nationale vise à atteindre 42% du taux d'électricité d'une source d'énergie propre en 2020.**

tembre 2018 par le Prix de l'Agence du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) sur «*les contributions distinguées dans la gestion de l'environnement et la gouvernance environnementale en Afrique*». Ce prix a été attribué au Maroc pour récompenser ses efforts en matière de protection de l'environnement et de développement durable et plus particulièrement pour son leadership africain dans le domaine des énergies renouvelables.

**Le Maroc, dans le cadre de la régionalisation avancée, a lancé un processus ambitieux visant à doter chaque région d'un Plan climat territorial (PCT).**

**F.N.H. :** Justement, l'expérience du Maroc est toujours citée comme référence à l'échelle du continent africain grâce aux avancées du Royaume. Selon vous, que pourrait apporter le Maroc aux autres pays africains dans ce domaine ?

**A. R. :** Conformément à la vision stratégique du Royaume dans sa politique africaine, un grand intérêt est porté à la coopération avec les pays africains. Cette vision est dictée par des intérêts communs et des avantages partagés dans un esprit de solidarité et de fraternité agissante. Les relations de coopération du Maroc avec les pays africains constituent un véritable modèle de coopération Sud-Sud.

Les établissements publics marocains relevant du ministère de l'Energie sont toujours associés à la mise en œuvre de cette politique africaine. Ces établissements qui sont devenus une référence grâce à leurs fortes expertises et expériences continuent toujours à soutenir et accompagner les institutions publiques africaines notamment en matière de planification de l'offre et de la demande électriques, d'ingénierie, d'électrification rurale, de développement des énergies renouvelables, de la mise en place de programmes d'efficacité énergétique, de recherche en énergies nouvelles, ainsi que dans le domaine de l'observation et des études de prospective. ■

Propos recueillis par L. H.